

Nouveau coronavirus : assouplissement des mesures par étapes

Assouplissements au 27 avril (1re étape)

Ouverts ou autorisés :



Magasins de bricolage et de jardinage



Salons de coiffure et de cosmétique



Installations en libre-service



Cabinets médicaux et dentaires



Physiothérapie, massage



Toutes les interventions effectuées dans les hôpitaux

Fermés ou interdits :



Rassemblements de plus de cinq personnes



Écoles



Restaurants et bars



Aires de camping



Théâtre



Musées



Bibliothèques



Jardins zoologiques et botaniques



Piscines

Les consignes suivantes demeurent :



Garder ses distances



Observer les règles d'hygiène



Rester à la maison

Assouplissements au 11 mai (2e étape)

Réouvertures prévues :

- Écoles obligatoires (niveaux primaire et secondaire I)
- Tous les magasins et les marchés

Le Conseil fédéral se prononcera à ce sujet le 29 avril.

Assouplissements au 8 juin, 3e étape

Réouvertures ou autorisations prévues :

- Rassemblements de plus de cinq personnes
- Écoles du cycle secondaire, écoles professionnelles et hautes écoles
- Musées, Bibliothèques, Jardins zoologiques et botaniques

Le Conseil fédéral se prononcera à ce sujet le 27 mai.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Bundesamt für Gesundheit BAG
Office fédéral de la santé publique OFSP
Ufficio federale della sanità pubblica UFSP
Federal Office of Public Health FOPH

État 22.4.2020